EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°21
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

Séance du lundi 5 octobre 2026 à 20h

Présidence : Monsieur Jean-Michel Favre

Préavis municipal n° 05/2026 relatif à la rémunération de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Le conseil communal de St-Barthélemy

- Vu le préavis municipal n°05/2026
- Ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'accepter tel que rédigé, la rémunération de la Municipalité pour la législature 2026-2031.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2026.

Au nom du Conseil communal

Le Président
Jean-Michel Favre

Conseil Communal
LIBERTE ET PATRIE
ST. BARTHÉLEMY

La Secrétaire
Sylvie Tschabold